

**Arrêté temporaire de circulation
Travaux de dépannage basse tension
CHEMIN DES MUSSAUDIERES (GESTE) et RUE DES ACACIAS (GESTE)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6.,

VU la demande par laquelle **Bouygues E&S demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134** représentée par **Jérôme TIMONIER** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de dépannage basse tension rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 13/05/2024 au 01/06/2024 CHEMIN DES MUSSAUDIERES (GESTE) et RUE DES ACACIAS (GESTE),

ARRÊTE

ARTICLE 1

A compter du 13/05/2024 au 01/06/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent CHEMIN DES MUSSAUDIERES (GESTE) et RUE DES ACACIAS (GESTE) (Beaupréau-en-Mauges) :

- la circulation est alternée par B15+C18 ou K10 .

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 26/04/2024

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

Pour le maire empêché
Annick BRAUD - 2ème adjointe
Beaupréau-en-Mauges



DIFFUSION:

- Bouygues E&S
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Gesté

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.